



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FORMIGUÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le LUNDI TRENTE ET UN AOÛT à 20h00

Le Conseil Municipal de FORMIGUÈRES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Serge VAILLS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 août 2026

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de membres présents : 10
- Ayant pris part aux délibérations : 10

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. VAILLS Serge – M. PUIGREDO Henri – Mme CLARA Christine – M. GOULLIER Jean-Noël – M. KERIVEL Jean-Pierre – Mme ROSSE Nathalie – M. SOUBIELLE Gilles – Mme HENRIC Muriel - Mme GUIDEL Françoise – M. AGGERI Stéphane

ONT DONNÉ PROCURATION : Sans objet

ABSENTE EXCUSÉE : Mme BROTTTO Valérie

NON EXCUSÉ : Sans objet

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance et constate que les membres présents sont en nombre suffisant pour délibérer valablement.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur KERIVEL Jean-Pierre est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Commune de FORMIGUÈRES
Séance du Conseil Municipal
Du 31 août 2026 à 20h00

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE – N°DEL-2026-083

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 066-216600825-20260831-2026_D083-DE



OBJET : FIXATION DES TARIFS DES REPAS ET DES ARTICLES DE VENTE POUR LES FESTIVITÉS DE LA MÉDIÉVALE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU l'acte instituant la régie de recettes de la commune dénommée « Lac de l'Olive » ;

CONSIDÉRANT l'organisation par la commune de la journée festive « La Médiévale 2026 » ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des prestations, repas et produits dérivés proposés au public à l'occasion de cet événement ;

CONSIDÉRANT que les recettes générées par ces ventes et locations seront directement encaissées par l'intermédiaire de la régie de recettes municipale dite du « Lac de l'Olive » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

DE FIXER les tarifs des repas, des articles de vente et des locations de costumes pour la journée festive de « La Médiévale 2026 » selon la grille tarifaire suivante :

Prestations et produits	Tarif unitaire TTC
REPAS	
Repas adulte	22,00 €
Repas adulte + costume	25,00 €
Repas enfant (jusqu'à 12 ans)	10,00 €
VENTE D'ARTICLES	
Épée enfant 50 cm	5,00 €
Bouclier	5,00 €

N°DEL-2026-083

Miroir enfant 3,00 €

Dague enfant 3,00 €

Crécelle 3,00 €

Collier enfant 3,00 €

Gobelet collector 2,00 €

LOCATION DE COSTUMES

Location costume enfant seul 3,00 €

Location costume adulte seul 5,00 €

DE DIRE que l'ensemble de ces recettes sera encaissé au budget communal par le biais de la régie de recettes « Lac de l'Olive » ;

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État pour le contrôle de légalité et portée à la connaissance du public.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Serge VALLS

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre KERIVEL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier (6 rue Pitot 34063 Montpellier Cedex 2 ; Téléphone : 04 67 54 81 00 ; ou par courriel à greffe.ta-montpellier@juradm.fr ; ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 01/09/2026

Reçu en préfecture le 01/09/2026

Publié le



ID : 066-216600825-20260831-2026_D083-DE